

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL**

de la quatre cent seizième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 11 février à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 23 AVRIL 2019**

**Procès-verbal de la quatre cent seizième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 11 février à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
AUCLAIR, Céline Membre socio-économique	X	
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales	X	
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme	X (visioconférence)	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique		X*
DELLA FAILLE, Dimitri Professeur au Département des sciences sociales	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
KAMAL, Najat Membre socio-économique		X*
LE GAL, Nadine Membre socio-économique	X (visioconférence)	
LORIAUX, Chrystine Membre socio-économique	X (visioconférence)	
MERLEAU, Michel Membre socio-économique	X	
OLINGA MEBADA, Joël Eric Étudiant	X	
RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
VILLENEUVE, Samantha Étudiante	X	

**OBSERVATEUR ET OBSERVATRICES :****PRÉSENT****ABSENT**

CHARBONNEAU, Alain  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

X

NADEAU, Myriam  
Chargée de projet - Décanat de la formation continue  
et des partenariats

X

ROCHEFORT, Odette  
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :**

ROY, André J.

X

**ATTACHÉE D'ASSEMBLÉE :**

AUGER, Mireille  
Attachée d'administration

X

**INVITÉE :**

LEBLANC, Marie-Hélène  
Directrice/commissaire de la Galerie UQO

X (point 5.1)

\*Absence motivée.

La présidente, madame Diane Godmaire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 33.

---

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle
- 3.- Procès-verbal :
  - 3.1 Quatre cent quinzième (3 décembre 2018) réunion
    - 3.1.1. Approbation
    - 3.1.2. Affaires en découlant
- 4.- Entérinement des décisions de la :
  - 4.1 Quatre cent dix-neuvième (26 novembre 2018) réunion du comité exécutif
  - 4.2 Quatre cent vingtième (14 janvier 2019) réunion (extraordinaire) du comité exécutif
- 5.- Affaires générales et corporatives
  - 5.1 Plan stratégique 2016-2020 – État d'avancement du projet intitulé *Galerie UQO – Développement de la programmation et des partenariats*
  - 5.2 Information de la présidente
  - 5.3 Information du recteur
  - 5.4 Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2019 (**à huis clos**)
  - 5.5 Engagement et affectation d'une doyenne ou d'un doyen des études (**à huis clos**)
- 6.- Affaires administratives et financières
  - 6.1 Adoption des corrections budgétaires à apporter au budget révisé du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2018-2019
  - 6.2 Modifications au plan des effectifs pour l'année 2018-2019
  - 6.3 Autorisation de signature pour les effets bancaires de l'UQO
  - 6.4 Prolongation de l'entente pour les services financiers de l'UQO
  - 6.5 Modifications au *Règlement des résidences universitaires* de l'UQO
- 7.- Affaires académiques
  - 7.1 Dérogation au taux normal de perception de frais indirects pour un contrat de recherche
  - 7.2 Modification du calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2019-2020
  - 7.3 Projet de modification du *Régime des études de premier cycle (REPC)*

- 7.4 Projet de modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en écologie et environnement (6534)
- 7.5 Projet de modification à l'abréviation du grade du programme de doctorat en psychologie - cheminement professionnel (3293)
- 8.- Dépôt de documents
  - 8.1 Correspondance du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
    - 8.1.1 Financement, rehaussement de la réussite éducative, stages et prévention des violences à caractère sexuel
    - 8.1.2 Compensation et encadrement des stages étudiants
  - 8.2 *Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux*
- 9.- Prochaine réunion (23 avril 2019)
- 10.- Clôture de la séance

## **2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts ou en conflit de rôle à l'égard des points à traiter.

## **3.- Procès-verbal :**

### **3.1 Quatre cent quinzième (3 décembre 2018) réunion**

#### **3.1.1 Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quinzième (3 décembre 2018) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

**Points 6.5 et 6.6** (p. CA-13 et CA-14) : (*Engagement d'un cadre contractuel et Engagement et affectation d'une directrice ou d'un directeur au Service des ressources humaines*) – La phrase suivante sera ajoutée au dernier paragraphe de ces deux points, soit :

« Une membre, madame Louise Briand, dit s'être abstenue de voter en raison du fait que le curriculum vitae de la candidate n'a pas été déposé et présenté en appui au dossier transmis au conseil d'administration. »

#### **3.1.2 Affaires en découlant**

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quinzième (3 décembre 2018) réunion, les suites régulières ont été données.

## **4.- Entérinement des décisions de la :**

### **4.1 Quatre cent dix-neuvième (26 novembre 2018) réunion du comité exécutif**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent dix-neuvième (26 novembre 2018) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

#### **4.2 Quatre cent vingtième (14 janvier 2019) réunion (extraordinaire) du comité exécutif**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent vingtième (14 janvier 2019) réunion (extraordinaire) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

### **5.- Affaires générales et corporatives**

#### **5.1 Plan stratégique 2016-2020 – État d'avancement du projet intitulé Galerie UQO – Développement de la programmation et des partenariats**

*Madame Marie-Hélène Leblanc, commissaire/directrice de la Galerie UQO, est présente pour le traitement de ce point (16 h 40).*

Elle présente le projet de la Galerie UQO laquelle veut notamment mettre en place un partenariat avec une maison d'édition québécoise afin de développer un corpus éditorial sur les enjeux soulevés par la programmation de la galerie, participant ainsi à la production et à la diffusion du savoir. La Galerie travaille aussi à la mise en place de projets de collaborations avec des institutions artistiques et universitaires régionales, nationales et internationales qui permettront de développer une programmation audacieuse et de contribuer de façon directe à la production et à la diffusion du savoir, entre autres par des publications produites en partenariat.

*Madame Leblanc quitte la séance (16 h 55).*

#### **5.2 Information de la présidente**

La présidente fait part de sa participation au déjeuner du recteur, le 22 janvier dernier, au pavillon Lucien-Brault.

Elle a également rencontré, lors de cette même journée, des représentants des différents syndicats et associations afin de discuter du processus de consultation pour les postes de cadres qui découle du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche*. Elle rappelle que les syndicats et associations avaient récemment demandé, dans une lettre adressée aux membres du conseil d'administration (CA), à être reçus par le CA pour discuter du processus. Le vice-président du conseil, monsieur Michel Merleau, était également présent.

L'intersyndical souhaite que les votes des syndicats et associations aient une certaine prépondérance lors de la consultation. La présidente et le vice-président ont rappelé que plusieurs éléments devaient être pris en compte lors de la sélection d'une personne à un poste de cadre ou de cadre supérieur, notamment le curriculum vitae, l'entrevue, les résultats de la consultation et la recommandation du comité de mise en candidature. Ils ont aussi fait valoir que donner la prépondérance aux votes de la consultation rendrait le comité de mise en candidature obsolète. Enfin, ils ont souligné l'importance de la consultation dans le processus et que cette dernière apporte des éléments constructifs, mais ont rappelé la différence entre un processus décisionnel et un processus consultatif.

Après ses explications, la présidente soumet au vote des membres du conseil d'administration la demande de l'intersyndical d'être invité à la réunion du conseil d'administration du 17 juin 2019 afin de discuter du processus de consultation. Les membres conviennent à la majorité (Pour : 5 - Contre : 7 - Abstention : 1) de ne pas acquiescer à la demande de l'intersyndical. Ce point ne sera donc pas inscrit à l'ordre du jour de cette séance.

#### **5.3 Information du recteur**

Il rappelle le nouveau financement de 1 million pour l'UQO pour les universités en région. À la suite d'une rencontre avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, il appert que le nouveau gouvernement

démontre beaucoup d'ouverture à l'égard des projets de consolidation du campus Alexandre-Taché et de développement du campus de Saint-Jérôme.

Le recteur a également rencontré le nouveau député de Saint-Jérôme et adjoint parlementaire du MÉES (volet enseignement supérieur), monsieur Youri Chassin, pour discuter du développement des programmes et du campus de Saint-Jérôme. Un entretien avec monsieur Mathieu Lacombe, député de Papineau, ministre de la Famille et ministre responsable de la région de l'Outaouais, a également permis de s'assurer d'un appui fort de sa part pour poursuivre le développement de l'UQO.

Enfin, le recteur a rencontré le maire de Gatineau, monsieur Maxime Pednaud-Jobin, ainsi que le maire de Saint-Jérôme, monsieur Stéphane Maher, pour solliciter des appuis immobiliers et pour discuter notamment des règles de calcul de l'espace. Le nouveau gouvernement songe à modifier ces règles auprès du Conseil de Trésor.

Il souligne les plus récentes avancées des programmes en développement à l'UQO. Le projet de baccalauréat en kinésiologie est notamment à l'étude auprès de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Les projets de baccalauréat en droit et de maîtrise de génie électrique cheminent également très bien. Il rappelle son désir d'accroître le développement des programmes de l'UQO au rythme d'un nouveau programme de grade par année pour les 10 prochaines années.

Il complète ses informations en annonçant aux membres que l'UQO travaille de concert avec l'Université McGill afin d'offrir, dès l'automne 2020, une formation de pré-médecine.

#### **5.4 Entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2019 (à huis clos)**

Conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions*, ci-après la Politique, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution des distinctions honorifiques suivantes, édition 2019, soit : *Bénévole d'honneur*, *Médaille Gérard-Lesage*, *Grand diplômé – volet carrière* et *Grand diplômé – volet relève*.

Un comité, désigné dans ladite Politique sous le titre de « Comité des distinctions honorifiques », a été formé par le recteur et se composait, outre celui-ci qui le présidait, des membres suivants : Chrystine Loriaux, membre du conseil d'administration représentant les diplômés, Robert Bilterys, doyen de la formation continue et des partenariats, Frédérique Delisle, membre socio-économique du conseil d'administration, Marie-Josée Goulet, professeure, Vickie Bois, diplômée, et Samantha Villeneuve, étudiante. Le comité s'est adjoint cette année l'aide d'un sous-comité de sollicitation à Saint-Jérôme afin d'augmenter le nombre de candidatures issues de cette région.

Le comité a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Le recteur soumet à l'approbation du conseil les candidatures proposées, soit deux candidatures pour la *Médaille Gérard-Lesage*, et une candidature pour chacune des trois autres distinctions. Ces distinctions seront décernées dans le cadre du Grand rendez-vous de l'UQO qui se tiendra au printemps 2019.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 416-CA-6325 concernant l'entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2019 (*Bénévole d'honneur*) **SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1<sup>ER</sup> MAI 2019)**; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 416-CA-6326 concernant l'entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2019 (*Médaille Gérard-Lesage*) **SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1<sup>ER</sup> MAI 2019)**; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 416-CA-6327 concernant l'entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2019 (*Médaille Gérard-Lesage*) **SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1<sup>ER</sup> MAI 2019)**; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 416-CA-6328 concernant l'entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2019 (*Grand diplômé – volet carrière*) **SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1<sup>ER</sup> MAI 2019)**; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 416-CA-6329 concernant l'entérinement du choix des récipiendaires des distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2019 (*Grand diplômée – volet relève*) **SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1<sup>ER</sup> MAI 2019)**; laquelle est jointe en appendice.

### **5.5 Engagement et affectation d'une doyenne ou d'un doyen des études (à huis clos)**

Le poste de doyenne ou de doyen des études est devenu vacant à la suite de l'affectation du titulaire du poste à celui de directeur adjoint des Services aux étudiants. Un processus de dotation a été mis en place tel que prévu au protocole des cadres, par un affichage interne et externe en simultané, une annonce dans le journal *Le Droit* et sur le site Web de l'UQO du 30 octobre 2018 au 16 novembre 2018.

Le comité de sélection composé de monsieur Denis Harrisson, recteur, de monsieur Alain Charbonneau, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de monsieur David Lefrançois, professeur au Département des sciences de l'éducation, de madame Angélique Dupuch, professeure au Département des sciences naturelles et de madame Geneviève Beauchemin, étudiante en sciences sociales au deuxième cycle, a reçu deux (2) candidatures et en a retenu une (1) pour une entrevue. Le comité de sélection a retenu cette candidature pour la consultation externe et le secrétaire général a procédé au processus de consultation conformément au *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche*.

Après analyse des résultats de la consultation et conformément au règlement mentionné ci-dessus, le comité de sélection a également soumis ladite candidature à la consultation auprès de la commission des études.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection quant à l'engagement de madame Hélène Forget au poste de doyenne des études pour la période du 11 mars 2019 au 10 mars 2021.

En conséquence, il y a lieu d'officialiser la situation de la prolongation du mandat à titre de doyenne remplaçante au Décanat des études de madame Francine Rancourt. Il est donc demandé au conseil d'administration de confirmer que le mandat de madame Rancourt se trouve ainsi prolongé du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et ce, jusqu'au 10 mars 2019 inclusivement.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée,



les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 1) d'adopter la résolution 416-CA-6330 concernant l'engagement et l'affectation d'une doyenne des études; laquelle est jointe en appendice.

*La présidente décrète une suspension de la séance, à 17 h 40, pour le repas.*

*Madame Samantha Villeneuve quitte la réunion (17 h 47).*

*La présidente confirme la reprise des travaux à 18 h.*

## **6.- Affaires administratives et financières**

### **6.1 Adoption des corrections budgétaires à apporter au budget révisé du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2018-2019**

Le 18 décembre 2018, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Jean-François Roberge, a annoncé un nouveau financement de 7,5 M\$ pour les universités en région du réseau de l'Université du Québec. De ce montant, l'UQO reçoit un montant de 1 M\$. Il faut rappeler qu'une première correction budgétaire a été effectuée en septembre dernier, procurant un financement additionnel de l'ordre de 3 M\$ à l'UQO. Cette somme a été intégrée au budget révisé adopté par le conseil d'administration en décembre dernier. Malgré un déficit budgétaire de 994 200 \$ au budget révisé, le conseil d'administration a confié à la direction de l'Université le mandat d'équilibrer le résultat financier pour l'année 2018-2019.

Dans le contexte de l'octroi non prévu de 1 M\$, la direction propose d'affecter dès maintenant cette somme à diverses priorités de l'UQO. Les sommes rendues disponibles devront être utilisées d'ici le 30 avril 2019. Le détail des nouveaux éléments budgétaires à modifier ou à introduire en lien avec les grands enjeux de l'UQO et les priorités de développement de celle-ci ont été transmis aux membres aux fins de la présence séance.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que ce nouveau financement permettra également l'embauche contractuelle de personnel professionnel, notamment aux communications et à Saint-Jérôme.

Un membre adresse ses félicitations à la direction pour la répartition généreuse de ce montant à des priorités touchant en grande partie l'amélioration de l'expérience étudiante et des services aux étudiants.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 416-CA-6331 concernant l'adoption des corrections budgétaires à apporter au budget révisé du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice financier 2018-2019; laquelle est jointe en appendice.

### **6.2 Modifications au plan des effectifs pour l'année 2018-2019**

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2018-2019 :

#### **Au 12 février 2019 :**

1. Abolition d'un (1) poste du personnel de soutien de commis à la comptabilité au Service des finances à Gatineau;
2. Création d'un (1) poste du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 416-CA-6332 concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2018-2019; laquelle est jointe en appendice.

### **6.3 Autorisation de signature pour les effets bancaires de l'UQO**

Le Vice-rectorat à l'administration et aux ressources soumet, pour approbation, la mise à jour de la liste des officiers autorisés à signer pour les effets bancaires (chèques,

traites, ordres de paiement d'argent et autres documents commerciaux) par l'ajout d'un signataire suite à la création d'un poste-cadre supérieur au plan des effectifs le 10 mai 2018 :

- Ajouter l'officier « vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme » à la liste des signataires existante qui suit :
  - la personne occupant le poste de recteur;
  - la personne occupant le poste de secrétaire général;
  - la personne occupant le poste de vice-recteur à l'administration et aux ressources;
  - la personne occupant le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;
  - ajouter « la personne occupant le poste de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme »
  - la personne occupant le poste de directeur du Service des finances;

Lesdits effets bancaires sont signés par deux (2) personnes parmi celles énumérées ci-dessus.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 416-CA-6333 concernant l'autorisation de signature pour les effets bancaires de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

#### **6.4 Prolongation de l'entente pour les services financiers de l'UQO**

Le 29 octobre 2013, le comité exécutif adoptait une résolution autorisant le vice-recteur à l'administration et aux ressources à négocier une entente de gré à gré de cinq (5) ans avec le Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins pour la gestion des services financiers, cela dans le meilleur intérêt de l'Université (résolution 369-CX-1631).

Le 2 décembre 2013, le comité exécutif adoptait une résolution permettant à l'UQO d'accepter l'offre de services de cinq (5) ans soumise par le Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins pour la gestion des services financiers de l'UQO, pour la période du 15 février 2014 au 14 février 2019 incluant une période de transition de six (6) mois prenant fin le 19 août 2019 (résolution 370-CX-1633).

Au terme de la présente entente, après analyse, l'Université est arrivée à la conclusion que la procédure de gré à gré est dans l'intérêt de l'Université et ce pour les motifs suivants :

1. Tout d'abord, il est important de mentionner que l'article 37 du *Règlement sur les contrats de service des organismes publics*, qui découle de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), stipule qu'un contrat de services financiers ou bancaires d'une valeur supérieure à 100 000 \$ peut être conclu de gré à gré.
2. Par ailleurs, dans le respect de la LCOP, l'article 7.1 de la *Politique d'acquisition de biens et de services et d'octrois de contrats de construction* stipule que le Service des finances peut, avec l'autorisation du dirigeant, conclure un contrat de gré à gré.
3. En ayant recours à la procédure d'appel d'offres public, l'Université serait contrainte d'ouvrir son marché à tout soumissionnaire de la région, tant du côté du Québec que de l'Ontario.
4. De plus, les intérêts payés sur les acceptations bancaires constituent la principale dépense de l'UQO. Or, l'article 2,3b du *Règlement sur les emprunts effectués par un organisme* qui découle de l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière* stipule que ces emprunts doivent pouvoir se faire à un taux ne dépassant pas le taux des acceptations bancaires canadiennes apparaissant à la page CDOR majoré de 0,3 %. Il est peu probable que l'UQO puisse obtenir un taux de financement des acceptations bancaires moindre que le taux réglementaire.
5. Par ailleurs, les frais chargés pour les perceptions par carte de crédit constituent la deuxième dépense la plus importante de l'Université, soit plus de 40 % de ses coûts.

Il faut savoir que 33 % des paiements effectués par carte de crédit l'ont été par des détenteurs de carte de crédit Visa Desjardins, ce qui permet au fournisseur actuel d'offrir à l'UQO un taux inférieur de 0,15 % à 0,25 % comparativement à celui offert pour les autres cartes de crédit. Cela représente un avantage annuel de l'ordre de 12 000 \$ et celui-ci ne peut être quantifié dans l'appel d'offres.

6. Le fournisseur actuel était le seul à avoir accepté d'offrir une modalité d'emprunt pour les résidences et pour les autres besoins de l'Université.

7. Quant aux intérêts sur la marge de crédit, l'article 4 du *Règlement sur les emprunts effectués par un organisme* qui découle de l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière* stipule que ces emprunts doivent pouvoir se faire à un taux n'excédant pas le taux préférentiel.

8. Le taux d'intérêt offert sur notre solde créditeur consolidé est très près de celui payé pour nos acceptations bancaires, l'écart étant de moins de 0,25 %. Ainsi, l'écart net dont pourrait bénéficier l'Université serait minime par rapport à l'ensemble de ses coûts.

9. Les frais transactionnels sont quasi nuls, en vertu de l'offre de service qui est présentement en vigueur.

10. Un autre aspect non négligeable à considérer est qu'un changement d'institution financière aurait beaucoup d'impacts sur le personnel du Service des technologies et de l'information, de même que sur l'équipe du Service des finances. Ainsi, la modification des outils informatiques a été évaluée à environ 9 semaines-personne de programmation si l'institution retenue n'utilisait pas les mêmes solutions informatiques. De plus, le travail additionnel lié à la transition vers une autre institution financière est évalué à environ 20 semaines-personne au Service des finances.

Pour les raisons énumérées, ci-haut, l'UQO juge plus opportun de se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, qui lui permettent de conclure un contrat de services financiers ou bancaires de gré à gré. Elle souhaiterait donc négocier une entente de cinq (5) années avec le fournisseur actuel, en établissant comme paramètres de base, le maintien des conditions offertes pour tous les types de financement.

De plus, puisqu'un changement d'institution financière est un processus qui nécessite beaucoup de temps et de programmation, l'entente devrait prévoir un délai raisonnable en ce qui concerne la transition des comptes. Cela éviterait à l'UQO de devoir payer les tarifs réguliers de l'institution financière durant la période de transition. Pour ce faire, l'UQO souhaiterait négocier la possibilité de se réserver le droit de maintenir, pour une période de transition maximale de six (6) mois après la fin de l'entente, certains services offerts par l'institution financière, et ce aux mêmes prix et conditions que ceux offerts au contrat de cinq (5) ans.

Un membre convient que la prolongation de l'entente est fort avantageuse, mais insiste sur le fait que Desjardins doit démontrer son souci de demeurer concurrentiel. Il suggère que les auditeurs révisent ce dossier lors de la prochaine vérification externe.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 416-CA-6334 concernant la prolongation de l'entente pour les services financiers de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

## **6.5 Modifications au Règlement des résidences universitaires de l'UQO**

Le 27 novembre 2006, le comité exécutif a adopté le *Règlement des résidences universitaires*. La dernière mise à jour du *Règlement des résidences universitaires* de l'UQO a été adoptée par le conseil d'administration le 16 juin 2014.

Il est indiqué de revoir le *Règlement des résidences universitaires* de l'UQO. Cette refonte est devenue nécessaire à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation en matière de cannabis, notamment la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis*, édictant la *Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de*

*sécurité routière, et la Loi sur le cannabis et leurs règlements d'application.*

Dans un autre ordre d'idées, il est opportun de revoir l'article 10.19 - Service de câblodistributeur, étant donné que la nouvelle génération d'étudiants utilise très peu le service de câblodistribution et privilégie Internet. Il est suggéré de retirer le service de câblodistribution et de continuer à offrir le service d'Internet haute vitesse, ce qui répond mieux aux besoins des étudiants. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que le retrait du service de câblodistribution est prévu pour 2019-2020.

Toutes les modifications proposées sont présentées dans un tableau diptyque.

L'on corrigera la première phrase de l'article 7 (« ce » et non « se »).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 416-CA-6335 concernant les modifications au *Règlement des résidences universitaires* de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

## 7.- Affaires académiques

### 7.1 Dérogation au taux normal de perception de frais indirects pour un contrat de recherche

La présente demande vise une dérogation à la limite de 25 % en frais indirects pour le projet : *Portrait du trafic maritime dans le Saint-Laurent en lien avec l'habitat du poisson*, présenté par monsieur Clément Chion (professeur sous octroi au Département des Sciences naturelles) dans le cadre d'un contrat de recherche avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP).

Le contrat de recherche obtenu par monsieur Chion est d'un montant forfaitaire de 20 000 \$ et provient d'un fonds de fonctionnement du ministère. Ce contrat est une première collaboration avec monsieur Mingelbier, chercheur à la Direction de la gestion de la faune aquatique du MFFP et ouvre la porte à des collaborations de recherche de plus grande ampleur. L'argent de ce contrat sera utilisé dans sa quasi-totalité pour payer des étudiants et du personnel de l'UQO. Ceci contribuera à fournir des retombées positives pour les étudiants et le développement d'une culture de la recherche à l'UQO. Dans ces circonstances, compte tenu du montant réduit de ce contrat de recherche et des opportunités futures, la baisse des frais indirects de 25 % à 15 % permettra de rendre davantage de fonds disponibles pour la rémunération des étudiants et professionnels de l'UQO qui contribueront à la réalisation de ce contrat.

Étant donné que plusieurs demandes de dérogation au taux normal de perception de frais indirects ont été soumises au cours des dernières années, un membre demande s'il serait pertinent de modifier ce règlement et les règlements pour lesquels des demandes de dérogations sont soumises sur une base régulière. Une réflexion sera menée à cet effet.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 416-CA-6336 concernant une dérogation au taux normal de perception de frais indirects pour un contrat de recherche; laquelle est jointe en appendice.

### 7.2 Modification du calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2019-2020

Le Bureau du registraire a reçu périodiquement des demandes de la part des directions et codirections de modules ainsi que des responsables et coresponsables de programmes concernant l'ajout d'une date limite d'inscription hâtive pour les programmes contingentés de premier cycle et de cycles supérieurs. On constate que les candidats admis peuvent attendre le début des cours avant de procéder à leur inscription ou même avant d'informer l'Université de leur désistement du programme, ce qui affecte la capacité des directions et codirections de modules, ainsi que des responsables et coresponsables de programmes de recruter des candidats afin de combler le nombre de places offertes. La date limite d'inscription institutionnelle, qui est fixée, en fonction des dispositions du règlement des études entre le 5<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup> jour ouvrable suivant le début du trimestre, est trop éloignée, selon ces mêmes intervenants. Dans les circonstances, il serait donc opportun de proposer une date

limite d'inscription hâtive spécifique aux programmes contingentés à la fois pour le premier cycle et pour les cycles supérieurs.

Étant donné la nécessité de combler toutes les places disponibles, pour les programmes contingentés, il est recommandé de déterminer une première date limite d'inscription fixée au 1<sup>er</sup> juin de chaque année, date à partir de laquelle les places non comblées par des étudiants non-inscrits seront offertes aux candidats placés sur la liste d'attente. Il est recommandé par la suite de fixer une autre date limite d'inscription, soit le 1<sup>er</sup> août, afin de s'assurer que tous les candidats admis se soient inscrits. Ainsi, les places non comblées par les étudiants non-inscrits en date du 2 juin seront offertes aux candidats sur la liste d'attente qui auront jusqu'au 1<sup>er</sup> août pour procéder à leur inscription. À compter du 2 août, les places offertes aux candidats admis à partir du 2 juin qui ne se sont pas inscrits seront offertes à leur tour à d'autres candidats sur la liste d'attente.

Cependant, comme les étudiants internationaux ne peuvent pas s'inscrire avant leur arrivée au Canada, ils ne doivent pas être touchés par cette mesure.

Les directions et codirections de modules ainsi que les responsables et coresponsables de programmes qui offrent des programmes contingentés et qui ne souhaitent pas être touchés par cette mesure pourront en être exemptés sur demande en communiquant avec le Bureau du registraire.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 416-CA-6337 concernant les modifications du calendrier universitaire de l'UQO pour l'année 2019-2020; laquelle est jointe en appendice.

### **7.3 Projet de modification du Régime des études de premier cycle (REPC)**

À l'UQO, des centaines d'étudiants de tous les cycles n'ont jamais eu de résultat final pour leur cours, alors que ce dernier est pourtant terminé depuis plusieurs trimestres, voire plusieurs années. Cela résulte du fait qu'aucun résultat n'a été saisi à la fin du cours.

Cette situation crée des problèmes importants pour les étudiants et l'administration. Pour les étudiants des cycles supérieurs, cette situation va souvent de pair avec un encadrement déficient. Pour l'administration, cela empêche de fermer les dossiers d'étudiants qui devraient l'être.

Au trimestre d'été 2018, il y avait plus de 300 inscriptions qui avaient encore la note « R » (« reporté »), deux ans ou plus après le début du cours. Au trimestre d'automne 2018, on a dénombré 162 inscriptions qui étaient toujours sans résultat plusieurs trimestres après la fin du cours.

Selon le REPC et le *Règlement des études de cycles supérieurs* (RECS) le résultat final doit être saisi par « la personne chargée de l'enseignement du cours » (9.9 du RECS et 10.7 du REPC). Toutefois, lorsque cela n'est pas fait par la personne chargée de l'enseignement du cours, aucune disposition n'est prévue pour mettre un terme au cours en inscrivant un « E », advenant le dépassement de la durée autorisée du cours.

L'objectif de cette résolution est donc de modifier le REPC pour combler cette lacune. Il s'agit de modifier le REPC pour permettre de transformer les résultats « R » (« résultat reporté ») et les inscriptions sans résultat en « E » (« échec »), au terme de la durée autorisée du cours, soit immédiatement après la période de grâce de quatre (4) semaines, qui est déjà prévue dans le cas des « I » (« incomplet »).

On corrigera, dans la colonne du milieu du triptyque, à la page 2, (« À toute inscription » et non « À toute inscriptions »).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 416-CA-6338 concernant le projet de modification du *Régime des études de premier cycle* (REPC); laquelle est jointe en appendice.

#### **7.4 Projet de modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en écologie et environnement (6534)**

Le conseil du module des sciences naturelles désire clarifier le libellé des conditions d'admission sur la base d'études collégiales au programme de baccalauréat en écologie et environnement (6534) en retirant de la liste des cours exigés le cours *Chimie des solutions* (les objectifs 00 UM ou 01YH ou le cours 201), car ce cours est obligatoire pour l'obtention d'un diplôme d'études collégiales en sciences de la nature.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 416-CA-6339 concernant le projet de modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en écologie et environnement (6534); laquelle est jointe en appendice.

#### **7.5 Projet de modification à l'abréviation du grade du programme de doctorat en psychologie - cheminement professionnel (3293)**

Cette modification s'avère nécessaire afin que l'abréviation du grade de ce programme soit conforme au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* (C-26, r.2, art.1.24) du *Code des professions*, lequel prévoit D.Psy.

Comme suite à des difficultés rencontrées par des diplômés de ce programme pour l'obtention du permis de pratique de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ), un rectificatif à l'abréviation du grade s'avère nécessaire.

Le Décanat des études demande ainsi de régulariser la situation afin que l'abréviation associée au grade de docteur en psychologie du programme de doctorat en psychologie - cheminement professionnel (3293) soit D.Psy.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 416-CA-6340 concernant le projet de modification à l'abréviation du grade du programme de doctorat en psychologie - cheminement professionnel (3293); laquelle est jointe en appendice.

### **8.- Dépôt de documents**

#### **8.1 Correspondance du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

##### **8.1.1 Financement, rehaussement de la réussite éducative, stages et prévention des violences à caractère sexuel**

##### **8.1.2 Compensation et encadrement des stages étudiants**

#### **8.2 Politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires postdoctoraux**

### **9.- Prochaine réunion (23 avril 2019)**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le mardi 23 avril 2019 à 16 h 30.

### **13. Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18 h 33.

*Original signé par :*

---

Diane Godmaire, présidente d'assemblée  
André J. Roy, secrétaire général